

RÉGIONALE
MASCULINE
SENIORS -
DIVISION 2
RM2

Rencontre N° 220 Date 10/12/22 Heure 21:00 Lieu POITIERS
Poule A 1^{er} arbitre GRELLIER J. 2^e arbitre CULOS F. 3^e arbitre

Équipe A ASPTT POITIERS

N° informatique N A Q 0 0 8 6 0 2 3 Couleur : BLEU

Temps morts

MT1 6

MT2 5 4 9 P

Fautes d'équipes

QT1 X X X X QT2 X X X X
QT3 X X X X QT4 X X X X

LICENCES

surclassements

type

numéro

Noms des joueurs

NOM en masjuscules, Prénom

N°

en jeu

RÉSERVES/OBSERVATIONS :

SIGNATURES

1^{er} Arb.

2^e Arb.

3^e Arb.

* Cap. A
ou
entraîneur

* Cap. B
ou
entraîneur

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Signature des Cap. uniquement en cas de FD avec rapport.

NOM	N° Licence	Équipe	Nature *		
		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport

SIGNATURES

1^{er} Arb.

2^e Arb.

3^e Arb.

* Cap. A
ou
entraîneur

* Cap. B
ou
entraîneur

Motif

		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport
--	--	-------	----	-----------------	-----------------

Motif

		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport
--	--	-------	----	-----------------	-----------------

Motif

		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport
--	--	-------	----	-----------------	-----------------

Motif

RÉCLAMATIONS :

Reçu Chèque Numéro :

sur Banque :

de €.

SIGNATURES

1^{er} Arb.

2^e Arb.

3^e Arb.

* Cap. A
ou
entraîneur

* Cap. B
ou
entraîneur

INCIDENTS

ayant eu lieu avant la rencontre et qui feront pendant l'objet d'un rapport après

Motif

Signature
1^{er} arbitre

Signature
2^e arbitre

Signature
3^e arbitre

Signature
* Cap. A ou
entraîneur

Signature
* Cap. B ou
entraîneur

OFFICIELS, RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET DÉLÉGUÉS AUX OFFICIELS

	NOMS	ADRESSES	N° Licences	Groupements Sportifs
1 ^{er} arbitre	GRELLIER J.		VT810105	BRESSUIRE LE REVEIL
2 ^e arbitre	CULOS F.		VT740181	PAYS MELUSIN BASKET...
3 ^e arbitre				
Marqueur	MNEMOI A.		VT953848	ASPTT POITIERS
Aide marqueur				
Chronométreur	BONNARD T.		VT950788	ASPTT POITIERS
Chronométreur des tirs				
Délégué de club	CHAILLOT E.		VT820029	ASPTT POITIERS
Délégué aux officiels				
Délégué médical				
Commissaire				

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s)